

MINISTÈRE DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
NATURELLES, DE LA FORÊTS ET DE LA MER

=====

CABINET DU MINISTRE

=====

CENTRE NATIONAL ANTI-POLLUTION

Établissement Public à caractère Administratif et Scientifique

B.P. 3241 Tél. : 241 05 80 57 22 ou 241 07 90 06 08

Libreville (GABON).



Libreville, le **27 AVR. 2016**

N°.....**0068**.....MFEPRN/CAB-M/CNAP

_/ / -)) _

Madame Kei Ohno WOODALL
Secrétariat de la Convention de Stockholm
11-13, Chemin des Anémones
CH 1219 Châtelaine, Genève

Suisse

Objet : commentaire portant sur l'évaluation de l'information
additionnelle relative à l'hexachlorobutadiène (HCBD)
à inscrire à l'Annexe C de la Convention de Stockholm

Madame,

Le produit chimique appelé hexachlorobutadiène (HCBD) est en principe présent dans certaines marchandises importées au Gabon et actuellement il est difficile d'identifier tous les articles à base de cette matière chimique dangereuse et, surtout dans les déchets déposés dans les décharges non contrôlées et traités de manière non écologiquement rationnelle.

C'est pourquoi, en tant que pays à économie en transition et non producteur de cette substance chimique incriminée par la communauté scientifique internationale, le Gabon soutient le travail effectué par les membres du Comité d'étude des polluants organiques persistants (POPRC) pour son inscription à l'Annexe C de la Convention de Stockholm.

Veuillez agréer, **Chère Madame**, l'expression de ma parfaite considération.

Dr. Hubert BINGA

